

Possibilité d'arrêter de cotiser

Par **junique jacqueline**, le 15/12/2016 à 10:21

Bonjour,

Je suis mosaïste affiliée à la Maison des artistes, ai 61 ans, ai 130 trimestres de cotisation, suis en grosse difficulté pour continuer mon activité car j'ai de l'arthrose. Je souhaite prendre ma retraite à 67 ans pour bénéficier du minimum retraite.

Ma question est la suivante : puis je arrêter mon activité donc ne plus cotiser à la MDA et à la complémentaire et si oui quelle incidence cela aurait sur le montant de ma retraite estimée aujourd'hui à 803 euros bruts(simulation 2023).

D'autre part toujours si oui ai je le droit de m'inscrire à pôle emploi sans indemnisation de façon à avoir des trimestres supplémentaires.

Beaucoup de questions.

Merci d'avance pour vos réponses

Par **P.M.**, le 15/12/2016 à 11:29

Bonjour,

Vous ne précisez pas si vous êtes salariée...

Par **junique jacqueline**, le 15/12/2016 à 13:21

Non je suis soumis au regime des bénéfices non commerciaux

Par **P.M.**, le 15/12/2016 à 14:56

Donc ce sujet ne concerne pas exactement le Droit du Travail, thème du forum sur lequel il est publié car il m'étonnerait que Pôle Emploi accepte de vous accueillir sans affiliation et cotisation même après 4 mois en déposant un dossier à la commission paritaire prouvant notamment une recherche intensive d'emploi et les trimestres validés correspondent à des périodes indemnisées...

Je vous conseillerais de vous rapprocher de la caisse de retraite qui correspond au régime de base et de la complémentaire...

Par **junique jacqueline**, le **15/12/2016** à **15:59**

Merci pour votre réponse